

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 488

29 mars 2007

### SOMMAIRE

Advanced Capital Europe S.A. ....	23403	Jean's West Extension .....	23423
Alenca S.A. ....	23398	Lau S.A. ....	23394
Alian S.A. ....	23398	Lethima S.A. ....	23420
Angel Lux Parent S.à r.l. ....	23403	L.M. Jeans S.à.r.l. ....	23393
Aranda International Holdings S.à.r.l. ....	23378	Locator S.A. ....	23421
Architectes Perry Weber & Associés S.A. .....	23423	Lux - Net, Nettoyage à sec .....	23422
Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	23393	Luxroef S.à r.l. ....	23423
Belovo Holding S.A. ....	23424	Luxroef S.à r.l. ....	23424
B.R.C. Constructions S.à r.l. ....	23401	Luxroef S.à r.l. ....	23424
CeDerLux-Services S.à r.l. ....	23394	Lyslin S.A. ....	23418
Ceske Radiokomunikace S.à r.l. ....	23399	Mapierre S.A. ....	23422
Chauffage Federspiel Sàrl .....	23419	Mencipta S. à r.l. ....	23385
Chaussea S.à r.l. ....	23419	Mercurey Holding .....	23421
CLS Luxembourg S.à r.l. ....	23378	M.J. Constructions S.A. ....	23422
Comptabilité & Services S.à r.l. ....	23419	Montana Investments S.A. ....	23398
Criali Investment S.A. ....	23385	My Tego S.à r.l. ....	23378
DMB Holding S.A. ....	23419	Permobil S.à r.l. ....	23423
EBBC A & C Holding S.A. ....	23415	Platino Technology S.A. ....	23384
EMC International S.à r.l. ....	23378	Power Group Holding S.A. ....	23420
EMC Luxembourg S.à r.l. ....	23378	Property Trust Dasing, S.à r.l. ....	23422
Enzian Holding S.A. ....	23410	Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l. ...	23421
Equicom S.A. ....	23419	Racel S.A. ....	23394
Eventail S.A. ....	23420	Recyclage S.A. ....	23416
Exa Holding S.C.A. ....	23397	Restaurant Bocca Yot S.à r.l. ....	23385
Federspiel & Back Holding S.à r.l. ....	23420	Sefran Finance S.A. ....	23384
Finnveden S.à.r.l. ....	23424	Signet Investments S.A. ....	23421
Immobilière du Moulin .....	23413	Work & Finance International S.A. ....	23384
Immo Kayl, s.à r.l. ....	23393	Yak S.à r.l. ....	23398

**EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. EMC Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007022770/212/13.

(070016760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007022804/220/12.

(070016380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**My Tego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 115.801.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007022805/220/12.

(070016386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Aranda International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.834.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 13, Grand-Rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mister Hugo J.A. van der Zee, born on March 22nd 1953 in Beverwijk (The Netherlands), residing in 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Switzerland,

2. Mister Alberto Boin, born on December 1st 1970 in Biella (Italy), residing in 11, Via Antoniotti, CH-6900 Lugano, Switzerland,

3. Mister Robert Griggs, born on December 11th 1957 in St Joseph, Missouri (United States of America), residing in 14628, White Oak Drive, Burnsville, Minnesota MN 55337, United States of America.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed of several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as proxy.

Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
Mister Hugo J.A. van der Zee . . . . .	4,200
Mister Alberto Boin . . . . .	4,200
Mister Robert Griggs . . . . .	4,200
Total . . . . .	12,600

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2007.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-)

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mister Hugo J.A. van der Zee, born on March 22nd 1953 in Beverwijk (The Netherlands), residing in 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Switzerland, A manager,

- Mister Alberto Boin, born on December 1st 1970 in Biella (Italy), residing in 11, Via Antonietti CH-6900 Lugano, Switzerland, A manager,

- Miss Marjoleine Van Oort, born on February 28th 1967 at Groningen (The Netherlands), professionally residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, B manager.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 13, Grand-Rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Hugo J.A. van der Zee, né le 22 mars 1953 à Beverwijk (Pays-Bas), résidant au 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Suisse,

2. Monsieur Alberto Boin, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à Biella (Italy), résidant au 11, Via Antonietti CH-6900 Lugano, Suisse,

3. Monsieur Robert Griggs, né le 11 décembre 1957 à St. Joseph, Missouri (États-Unis d'Amérique), résidant au 14628 White Oak Drive, Burnsville, Minnesota MN 55337, États-Unis d'Amérique.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, gérants A et gérants B, avec l'obligation d'avoir au moins un gérant A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opération en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature commune d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'Assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme sont mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
Monsieur Hugo J.A. van der Zee .....	4.200
Monsieur Alberto Boin .....	4.200
Monsieur Robert Griggs .....	4.200
Total .....	<u>12.600</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée Générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés pré qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hugo J.A. van der Zee, né le 22 mars 1953 à Beverwijk (Pays-Bas), résidant au 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Suisse, gérant A,

- Monsieur Alberto Boin, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à Biella (Italie), résidant au 11, Via Antonietti CH-6900 Lugano, Suisse, gérant A,

- Mademoiselle Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérante B.

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Van Der Zee, A. Boin, R. Griggs, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2007, vol. 408, fol. 84, case 6. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007023909/243/293.

(070016910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Work & Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.731.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORK & FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2007022891/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10244. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Sefran Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.334.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEFRAN FINANCE S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2007022892/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10243. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Platino Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.903.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLATINO TECHNOLOGY S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2007022893/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10242. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---



**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022955/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09357. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Restaurant Bocca Yot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen/rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 97.480.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022941/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Mencipta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.864.

STATUTES

In the year two thousand and six, on this twenty-ninth day of December,  
before the undersigned Maître Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PRIVATE FOUNDATION BERBEZA, a company having its registered office in The Dutch Antilles, Curacao, Pietermaai 15, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098, here represented by Ms Susanne Theodora Kortekaas, having her professional address at 46A, Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name MENCIAPTA S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more

generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The issued share capital is set at EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) ordinary shares class A with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each (the «Class A Shares») all fully subscribed and totally paid up and further classes of shares, of which each share shall have a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros), also in the following order:

- One hundred (100) class B shares (the «Class B Shares») all fully subscribed and totally paid up;
- One hundred (100) class C shares (the «Class C Shares») all fully subscribed and totally paid up;
- One hundred (100) class D shares (the «Class D Shares») all fully subscribed and totally paid up; and
- One hundred (100) class E shares (the «Class E Shares») all fully subscribed and totally paid up (all Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, issued upon incorporation hereinafter collectively to be referred to as the «New Shares»)

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription and payment*

All the New Shares have been subscribed by PRIVATE FOUNDATION BERBEZA, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedernaven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PRIVATE FOUNDATION BERBEZA, avec siège social aux Antilles Néerlandaises, Curaçao, Pietermaai 15, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Susanne Theodora Kortekaas, employée privée, demeurant professionnelle au 46A, avenue JF Kennedy, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MENCIPITA S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 22.500,- EUR (vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées et par des classes supplémentaires de parts sociales afin de refléter les différents types d'actionnaires qui composeront directement ou indirectement l'actionnariat de la société comme suit:

- 100 (cent) Parts sociales de classe B; chaque part sociale de cette classe a une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- 100 (cent) Parts sociales de catégorie C; chaque part sociale de cette classe a une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- 100 (cent) Parts sociales de catégorie D; chaque part sociale de cette classe a une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- 100 (cent) Parts sociales de catégorie E; chaque part sociale de cette classe a une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Toutes les parts des différentes classes sont dénommées les «Parts Sociales».

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende interimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

PRIVATE FOUNDATION BERBEZA, prénommée, a souscrit toutes les Parts Sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.



### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Kortekaas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 4. — Reçu 225 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007023972/202/425.

(070017791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

### **Immo Kayl, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3655 Kayl, 17, rue Michel Meylender.

R.C.S. Luxembourg B 99.253.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022943/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

### **L.M. Jeans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.876.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022947/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

### **Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.635.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022950/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06932. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022956/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09414. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Racel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022959/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09409. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Lau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.405.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LAU S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80405,

constituée suivant acte notarié du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 6 septembre 2001 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 192 su 4 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne Waldung, économiste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristel Ripplinger, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et modification subséquente de l'article deux (2.1.) des statuts de la Société.

2.- Acceptation avec décharge de la démission Madame Marie Immacolata Florange, Monsieur Fouad Ghozali et Madame Carla Maria Alves Silva de leurs mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société, la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l. (anciennement dénommée VAN CAUTER, S.à r.l.).

3.- Nomination des sociétés CRITERIA, S.à r.l., PROCEDIA, S.à r.l. et de Monsieur Gabriel Jean, aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats.

4.- Nomination de la société MARBLEDEAL LTD aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Gabriel Jean, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société, par les nouveaux membres du conseil et fixation de durée de son mandat s'achevant à la même époque que celle de son mandat d'administrateur.

6.- Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa (10.4.) stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«10.4. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

7.- Modification de l'article treize (13) des statuts, lequel article sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

8.- Modification de l'article quatorze (14) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article quatorze (14) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

9.- Modification de l'article dix-huit (18) des statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article dix-huit (18) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 18. Autres assemblées générales.**

18.1. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

18.2. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

18.3. Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de Strassen, 43, route d'Arlon à Luxembourg-Ville et de fixer sa nouvelle adresse au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article deux (2) [2.1.] des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à article 2.1. la teneur suivante:

«2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Madame Marie Immacolata Florange et de Madame Carla Maria Alves Silva, de leurs mandats d'administrateurs actuels de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire et de révoquer Monsieur Fouad Ghozali, de son mandat d'administrateur de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société étant la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l. (anciennement dénommée VAN CAUTER, S.à r.l.) et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer les sociétés et la personne suivantes aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la Société LAU S.A., leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012:

A) Administrateurs:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

B) Commissaire aux comptes:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Tout de suite après leurs nominations, les trois administrateurs ci-avant nommés, se sont décidés de se réunir et de désigner Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la Société.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant se sont réunis les nouveaux membres du conseil d'administration de la société LAU S.A., prédésignée, tous ici représentés par Madame Corinne Waldung, prénommée,

en vertu de trois procurations lui données à Luxembourg, le décembre 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être enregistrées en même temps avec lui,

lesquels ont décidé à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la Société LAU S.A. à Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, lequel assumera les fonctions d'administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué pourra engager la Société en toutes circonstances sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa (10.4.) stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«10.4. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée

par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article treize (13) concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration, lequel article treize (13) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article quatorze (14) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix-huit (18) des statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article dix-huit (18) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 18. Autres assemblées générales.**

18.1. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

18.2. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

18.3. Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Waldung, M. L. Schul, C. Ripplinger, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2006, vol. 909, fol. 36, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023837/5770/176.

(070017461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Exa Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.955.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022968/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09922. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Yak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.586.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022983/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07970. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Montana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023244/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Alian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.007.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023246/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Alenca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.193.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023247/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Ceske Radiokomunikace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

RADIOKOMUNIKACE HOLDINGS A.S., a company incorporated and organized under the laws of the Czech Republic, having its registered office at U Nakladoreho, nadrazi 3144, 130 00 Praha 3, Czech Republic, here represented by Mr. Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 December 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée CESKE RADIOKOMUNIKACE, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-), incorporated under the laws of the Cayman Islands and which registered office and central administration have been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Frieders of 8 November 2006, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, registered with the Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 121.872; the articles of incorporation of which have not been amended since 8 November 2006 (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To change the currency of the share capital of the Company from dollars of the United States of America into Czech koruna by applying the exchange rates one dollar of the United States of America (USD 1.-) = twenty-one point zero nine eight Czech koruna (CZK 21,098.-).

2 To convert the existing share capital of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) and the nominal value of the existing shares into Czech koruna.

3 To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 to 2 of this agenda.

4 To grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from dollars of the United States of America into Czech koruna by applying the exchange rates one dollar of the United States of America (USD 1.-) = twenty-one point zero nine eight Czech koruna (CZK 21,098.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to convert the existing share capital of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) to three hundred seventy-nine thousand seven hundred sixty-four Czech koruna (CZK 379,764.-) and the nominal value of the shares from one hundred eighty dollars of the United States of America (USD 180.-) to three thousand seven hundred ninety-seven point sixty-four Czech koruna (CZK 3,797.64).

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at three hundred seventy-nine thousand seven hundred sixty-four Czech koruna (CZK 379,764.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of three thousand seven hundred ninety-seven point sixty-four Czech koruna (CZK 3,797.64) each, all subscribed and fully paid in.»

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

RADIOKOMUNIKACE HOLDINGS A.S., une société constituée sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à U Nakladoreho, nadrazi 3144, 13000 Praha 3, République Tchèque,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 décembre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CESKE RADIOKOMUNIKACE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital d'un montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-), constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège social et l'administration centrale ont été transférés à Luxembourg suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg le 8 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 121.872; les statuts de laquelle n'ont encore jamais été modifiés depuis le 8 novembre 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Conversion de la devise du capital de la Société en couronnes tchèques par application des taux de conversion de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) = vingt et un virgule zéro quatre-vingt-dix-huit couronnes tchèques (CZK 21,098).

2 Conversion du capital existant d'un montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) et de la valeur nominale des parts sociales existantes en couronnes tchèques.

3 Modification de l'article 5.1 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 2 de l'ordre du jour.

4 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les résolutions à adopter ci-avant.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de convertir la devise du capital de la Société en couronnes tchèques par application des taux de conversion de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) = vingt et un virgule zéro quatre-vingt-dix-huit couronnes tchèques (CZK 21.098,-).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir le capital existant d'un montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) en trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quatre couronnes tchèques (CZK 379.764,-) et de convertir la valeur nominale des parts sociales de cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 180,-) en trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-quatre couronnes tchèques (CZK 3.797,64).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de La Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quatre couronnes tchèques (CZK 379.764,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-quatre couronnes tchèques (CZK 3.797,64) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»



*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de donner tous pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les résolutions adoptées ci-avant.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 49, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023858/239/121.

(070017494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**B.R.C. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8018 Strassen, 28, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 123.855.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cyrille Roland, ingénieur technicien, demeurant à F-57710 Aumetz, 21, rue de la Victoire.

2.- Monsieur Roger Blang, project manager, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue du Puits,  
ici représenté par Monsieur Cyrille Roland en vertu d'une procuration sous seing privé du 9 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques avec réalisation des activités suivantes:

- Elaboration de projets et d'études dans les domaines de la construction métallique, de la chaudronnerie, de la serrurerie, de la ferronnerie, des façades et murs-rideaux, d'installations de levage, des mécanisations automatiques et des réalisations métalliques ou en matières synthétiques de tout genre ainsi que tous les accessoires s'y rapportant,

- Fabrication, montage, entretien et réparation de constructions métalliques de tout genre et exécution de tous les travaux de serrurerie, de chaudronnerie, de tuyauterie, de ferronnerie et de soudage;

- Fourniture et pose de clôtures, de rails de sécurité, de barrières, de panneaux et de cadres pour la signalisation;

- Fabrication, assemblage et réparation d'équipements de manutention et de transport;

- Fabrication et montage de mobiliers métalliques et synthétiques;

- Fabrication, montage et réparation d'équipements thermiques;

- Traitement de surfaces par sablage, grenailage, galvanisation, métallisation, peinture, protection anti-feu, anodisation, prélaquage, revêtement électrostatique et autres procédés analogues.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de B.R.C. CONSTRUCTIONS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Cyrille Roland, ingénieur technicien, demeurant à F-57710 Aumetz, 21, rue de la Victoire, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2.- Monsieur Roger Blang, project manager, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue du Puits, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Cyrille Roland, ingénieur technicien, demeurant à F-57710 Aumetz, 21, rue de la Victoire.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-8018 Strassen, 28, rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Roland, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 janvier 2007, vol. 364, fol. 8, case 5. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007023977/201/115.

(070017723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023248/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Angel Lux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.509.

—  
In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the members of ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 26 April 2006 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg and as scrutineer Caroline Bader-Keller, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Amendment of the share capital of the Company by:

1. increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four million five hundred ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 4,598,400.-) by the issue of one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-six (183,436) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. subscription and payment of all the new shares to be issued against (i) a contribution made by the present members of the Company and BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number WK-14177 and PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP, a Delaware limited partnership having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (together the «Sponsors») consisting of all the shares such Sponsors respectively hold in:

1. ANGEL LUX I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 111.785 (ANGEL I);

2. ANGEL LUX II, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 111.784 (ANGEL II),

3. ANGEL LUX III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 111.783 (ANGEL III);

4. ANGEL LUX IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 111.782 (ANGEL IV);

5. KABLER, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109.344 (KABLER) (the «Sponsors Contribution»)

and (ii) a contribution made by:

1. BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5H;

2. CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED, with registered office at One Cabot Square, London E14 4QJ;

3. DEUTSCHE BANK AG, with registered office at London Branch Winchester House 1 Great Winchester Street London EC2N 2DB;

4. J. P. MORGAN SECURITIES LTD, with registered office at 125 London Wall London EC2Y 5AJ;

5. J. P. MORGAN WHITEFRIARS INC, with registered office at 125 London Wall London EC2Y 5AJ; and

6. THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, with registered office at 36 St Andrew Square, Edinburgh, Scotland, EH2 2YB,

(the «PIK Holders») consisting of three hundred nineteen (319) shares the PIK Holders hold in NORDIC TELEPHONE COMPANY INVESTMENT APS (NORDIC COMPANY), a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Langelinie Alle 35, 2100 Copenhagen, Denmark and being registered under number CVR-NR-29173141, (the «PIK Holders Contribution») and together with the Sponsors Contribution, the «Contribution»;

3. approval of the evaluation of the Contribution at an amount of four million five hundred eighty-seven thousand nine hundred seven Euro (EUR 4,587,907.-), allocation of the value of the total Contribution to the issued share capital account for an amount of four million five hundred eighty-five thousand nine hundred Euro (EUR 4,585,900.-) and the share premium account for an amount of two thousand seven Euro (EUR 2,007.-) of the Company;

4. consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

#### *Sole Resolution*

It is resolved to amend the share capital of the Company by the increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four million five hundred ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 4,598,400.-) by the issue of one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-six (183,436) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The new shares are subscribed to and fully paid up by the Sponsors and the PIK Holders, each of them being duly represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Lux-

embourg, by virtue of a proxy granted by each of them on 27th April 2006. The number of shares subscribed by each of the Sponsors and the PIK Holders in the present capital increase is set out opposite their names below:

Subscribers	Number of shares subscribed
BARCLAYS BANK PLC . . . . .	1,107
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC . . . . .	1,107
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED . . . . .	1,661
DEUTSCHE BANK AG . . . . .	2,398
J.P. MORGAN SECURITIES LTD . . . . .	747
J.P. MORGAN WHITEFRIARS INC . . . . .	360
APAX WW NOMINEES LTD . . . . .	25,472
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	3,409
BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	14,700
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) LP . . . . .	938
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP . . . . .	25,818
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	407
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	1,155
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP . . . . .	81
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	19,641
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	389
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	15,960
PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG . . . . .	182
PERMIRA EUROPE III L.P.1 . . . . .	4,809
PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .	13,874
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	117
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	343
PERMIRA EUROPE II L.P.1 . . . . .	5,701
PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .	8,917
PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .	377
PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .	566
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	152
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	613
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV LP . . . . .	3,316
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V LP . . . . .	23,847
PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP . . . . .	11
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	5,261

The Contribution made against the issuance of shares in the Company by the Sponsors and the PIK Holders is constituted by:

1. twenty-eight thousand eight hundred eighty-one (28,881) shares, being all the shares in issue in ANGEL LUX I at the date hereof;
2. forty-three thousand ninety-nine (43,099) shares, being all the shares in issue in ANGEL II at the date hereof;
3. two thousand four hundred thirty-five (32,435) shares, being all the shares in issue in ANGEL III at the date hereof;
4. thirty-five thousand nine hundred ninety (35,990) shares, being all the shares in issue in ANGEL IV at the date hereof;
5. thirty-five thousand six hundred fifty-one (35,651) shares, being all the shares in issue in Kabler at the date hereof;
6. three hundred nineteen (319) shares in Nordic Company.

The Contribution has been valued at four million five hundred eighty-seven thousand nine hundred seven Euro (EUR 4,587,907.-) pursuant to the Valuation Report dated 27th April 2006 of the board of managers of the Company which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«Management, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the assets forming the contribution in kind.

Management is of the opinion that the contribution in kind as set out above being:

1. twenty-eight thousand eight hundred eighty-one (28,881) shares in ANGEL I;
2. forty-three thousand ninety-nine (43,099) shares in ANGEL II;
3. thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) shares in ANGEL III;

4. thirty-five thousand nine hundred ninety (35,990) shares in ANGEL IV;
5. thirty-five thousand six hundred fifty-one (35,651) shares in KABLER;
6. three hundred nineteen (319) shares in NORDIC COMPANY,

will together be equal to four million five hundred eighty-seven thousand nine hundred seven Euro (EUR 4,587,907.-) which will correspond at least to the value of the shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-six (183,436) shares, of a total value of four million five hundred eighty-five thousand nine hundred Euro (EUR 4,585,900.-) to the Sponsors and PIK Holders plus a total share premium of two thousand seven Euro (EUR 2,007.-).»

#### *Consideration*

In consideration for the above Contribution, the Company issues one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-six (183,436) shares in the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Proof of the transfer of the Contribution to the Company was given to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the Contribution to the issued share capital account of the Company for an amount of four million five hundred eighty-five thousand nine hundred Euro (EUR 4,585,900.-) and to the share premium account for an amount of two thousand seven Euro (EUR 2,007.-).

In consequence of the above it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at four million five hundred ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 4,598,400.-) represented by one hundred eighty-three thousand nine hundred thirty-six (183,936) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

As result of the above increase of capital, the shareholding of the Company is composed as follows:

Members	Number of shares held in the Company
BARCLAYS BANK PLC . . . . .	1,107
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC . . . . .	1,107
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED . . . . .	1,661
DEUTSCHE BANK AG . . . . .	2,398
J.P. MORGAN SECURITIES LTD . . . . .	747
J.P. MORGAN WHITEFRIARS INC . . . . .	360
APAX WW NOMINEES LTD . . . . .	25,545
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	3,419
BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	14,742
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) LP . . . . .	941
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP . . . . .	25,891
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	408
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	1,158
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP . . . . .	81
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	19,697
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	390
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	16,005
PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG . . . . .	183
PERMIRA EUROPE III L.P.1 . . . . .	4,822
PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .	13,913
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	118
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	344
PERMIRA EUROPE II L.P.1 . . . . .	5,717
PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .	8,942
PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .	378
PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .	567
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	153
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	615
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV LP . . . . .	3,325
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V LP . . . . .	23,915
PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP . . . . .	11
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	5,276

### Capital duty exemption

As result of the Contribution, the Company will own 100% of the shares in ANGEL I, ANGEL II, ANGEL III, ANGEL IV and KABLER being all Luxembourg companies. Consequently the conditions of article 4-2 of the Law dated 29th December, 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux are fulfilled and no capital duty will have to be paid on the Sponsors Contribution.

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ANGEL LUX PARENT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 26 avril 2006 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée fut présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg et comme scrutateur Caroline Bader-Keller, avocat, résidant au Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

(B) Modification du capital social de la Société par:

5. augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour le porter à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 4.598.400,-) par l'émission de cent quatre-vingt trois mille quatre cent trente six (183.436) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

6. souscription et paiement de la totalité des nouvelles parts sociales émises contre (i) un apport fait par les associés actuels de la Société et BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP, une limited partnership constituée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-14177 et PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP, une limited partnership de droit du Delaware ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA (ensemble les «Sponsors») se composant de la totalité des parts sociales que les Sponsors détiennent respectivement dans:

6. ANGEL LUX I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.785 (ANGEL I);

7. ANGEL LUX II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.784 (ANGEL II),

8. ANGEL LUX III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.783 (ANGEL III);

9. ANGEL LUX IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.782 (ANGEL IV);

10. KABLER, S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.344 (KABLER) (l'«Apport des Sponsors»)

et (ii) un apport fait par:

1. BARCLAYS BANK PLC, ayant son siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP;

2. CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED, ayant son siège social au One Cabot Square, London E14 4QJ;
3. DEUTSCHE BANK AG, ayant son siège social au London Branch Winchester House 1 Great Winchester Street London EC2N 2DB;
4. J.P. MORGAN SECURITIES LTD, ayant son siège social au 125 London Wall London EC2Y 5AJ;
5. J.P. MORGAN WHITEFRIARS INC, ayant son siège social au 125 London Wall London EC2Y 5AJ; et
6. THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, with registered office at 36 St Andrew Square, Edinburgh, Scotland, EH2 2YB,

(les «Détenteurs PIK») se composant de trois cent dix-neuf (319) parts sociales détenues par les détenteurs PIK dans NORDIC TELEPHONE COMPANY INVESTMENT APS (NORDIC COMPANY), une société de droit danois, ayant son siège social au Langelinie Alle 35, 2100 Copenhague, Danemark et étant inscrite sous le numéro CVR-NR-29173141, (l'«Apport des Détenteurs PIK») et ensemble avec l'«Apport des Sponsors, l'«Apport»;

7. approbation de l'évaluation de l'Apport à un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt sept mille neuf cent sept euros (EUR 4.587.907,-), allocation de la valeur de la totalité de l'apport pour un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt cinq mille neuf cents euros (4.585.900,- EUR) au compte du capital social émis, et pour un montant de deux mille sept euros (2.007,- EUR) au compte de la prime d'émission de la Société;

8. modification subséquente de l'article 5 des statuts.

#### Résolution unique

Il est décidé de modifier le capital social de la Société par augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 4.598.400,-) par l'émission de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-six (183.436) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les nouvelles parts sociales sont souscrites et totalement payées par les Sponsors et les Détenteurs PIK, chacun d'eux étant dûment représenté par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par chacun d'eux le 27 avril 2006. Le nombre de parts sociales souscrites par chacun des Sponsors et les Détenteurs PIK dans la présente augmentation de capital est inscrit ci-dessous face à leur nom:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
BARCLAYS BANK PLC . . . . .	1.107
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC . . . . .	1.107
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED . . . . .	1.661
DEUTSCHE BANK AG . . . . .	2.398
J.P. MORGAN SECURITIES LTD . . . . .	747
J.P. MORGAN WHITEFRIARS INC . . . . .	360
APAX WW NOMINEES LTD . . . . .	25.472
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	3.409
BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	14.700
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) LP . . . . .	938
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP . . . . .	25.818
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	407
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	1,155
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP . . . . .	81
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	19.641
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	389
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	15.960
PERMIRA EUROPE III GMBH & CO. KG . . . . .	182
PERMIRA EUROPE III L.P.1 . . . . .	4.809
PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .	13.874
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	117
PERMIRA INVESTMENT LIMITED . . . . .	343
PERMIRA EUROPE II L.P.1 . . . . .	5.701
PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .	8.917
PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .	377
PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .	566
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	152
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	613



PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV LP . . . . .	3.316
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V LP . . . . .	23.847
PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP . . . . .	11
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	5.261

L'Apport fait contre l'émission des parts sociales dans la Société par les Sponsors et les Détenteurs PIK est constitué par:

1. vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-une (28.881) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales en émission dans ANGEL LUX I à la date du présent acte;
2. quarante trois mille quatre-vingt-dix-neuf (43.099) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales en émission dans ANGEL II à la date du présent acte;
3. trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales en émission dans ANGEL III à la date du présent acte;
4. trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (35.990) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales en émission dans ANGEL IV à la date du présent acte;
5. trente-cinq mille six cent cinquante et une (35.651) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales en émission dans KABLER à la date du présent acte;
6. trois cent dix-neuf (319) parts sociales dans Nordic Company.

L'Apport est évalué à quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent sept euros (EUR 4.587.907,-) conformément au Rapport d'Evaluation daté 27 avril 2006 du conseil de gérance de la Société, lequel sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Le conseil de gérance, sur base de ce qui précède, estime que la documentation et les garanties reçues fournissent les justifications suffisantes quant à l'existence et à l'étendue des actifs constituant l'apport en nature.

Le conseil de gérance estime que l'apport en nature comme prévu ci-dessus, consistant en:

1. vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-une (28.881) parts sociales dans ANGEL I;
2. quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf (43.099) parts sociales dans ANGEL II;
3. trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32,435) parts sociales dans ANGEL III;
4. trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (35.990) parts sociales dans ANGEL IV;
5. trente-cinq mille six cent cinquante et une (35.651) parts sociales dans KABLER;
6. trois cent dix-neuf (319) parts sociales dans NORDIC COMPANY,

sera dans son ensemble égal à quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent sept euros (EUR 4.587.907,-) qui correspondra au moins à la valeur des parts sociales à émettre et que, par conséquent, la Société peut émettre cent quatre-vingt trois mille quatre cent trente-six (183.436) parts sociales, d'une valeur totale de quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (4.585.900,- EUR) aux Sponsors et aux Détenteurs PIK plus une prime d'émission totale de deux mille sept euros (EUR 2.007,-).»

#### Consideration

En considération de l'Apport ci-dessus, la Société émet cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-six (183.436) parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve du transfert de l'Apport à la Société fut donnée au notaire instrumentant.

Il est décidé d'allouer l'Apport au compte capital social émis de la Société pour un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (4.585.900,- EUR) et au compte de la prime d'émission pour un montant de deux mille sept euros (2.007,- EUR);

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt dix huit mille quatre cents euros (4.598.400,- EUR) représenté par cent quatre-vingt trois mille neuf cent trente six (183.936) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Suite à l'augmentation de capital qui précède, la participation de la Société est composée comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales détenues dans la Société
BARCLAYS BANK PLC . . . . .	1.107
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC . . . . .	1.107
CREDIT SUISSE SECURITIES (EUROPE) LIMITED . . . . .	1.661
DEUTSCHE BANK AG . . . . .	2.398
J.P. MORGAN SECURITIES LTD . . . . .	747
J.P. MORGAN WHITEFRIARS INC . . . . .	360

APAX WW NOMINEES LTD . . . . .	25.545
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	3.419
BLACKSTONE NSS COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	14.742
BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP (CAYMAN) LP . . . . .	941
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP . . . . .	25.891
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP . . . . .	408
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A LP1, . . . . .	1.158
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP . . . . .	81
KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	19.697
KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	390
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	16.005
PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG . . . . .	183
PERMIRA EUROPE III L.P.1 . . . . .	4.809
PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .	13.913
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	118
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	344
PERMIRA EUROPE II L.P.1 . . . . .	5.717
PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .	8.942
PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .	378
PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .	567
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	153
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .	615
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS IV LP . . . . .	3.325
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V LP . . . . .	23.915
PROVIDENCE EQUITY OPERATING PARTNERS IV LP . . . . .	11
PROVIDENCE SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) LP . . . . .	5.276

*Exonération du droit d'apport*

Suite à l'Apport, la Société détiendra 100% des parts sociales dans ANGEL I, ANGEL II, ANGEL III, ANGEL IV et KABLER, étant toutes des sociétés luxembourgeoises. Par conséquent, les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux sont remplies et aucun droit d'apport ne devra être perçu en relation avec l'Apport des Sponsors.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'Anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, C. Bader-Keller.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 42, case 10. — Reçu 45.879,07 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023866/211/388.

(070017527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Enzian Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

In the year two thousand six, on twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr, Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme ENZIAN HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B, number 92.779, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed on the 26th of February 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 529 of Mai 15th, 2003;

by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of the said company, taken at its meeting held of the 20th of December 2006

which resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme ENZIAN HOLDING S.A., amounts currently to EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand Euro), represented by 1,200 (one thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) and the Board of Directors has been authorized from February 26th, 2003 until February 26th, 2008 to increase the capital of the company, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 20th of December 2006 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand Euro) to EUR 250,000.- (two hundred and fifty thousand Euro), by the creation and issue of 1,300 (one thousand three hundred) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has stated the renunciation of the minority shareholders to their preferential rights to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by SHELTER TRUST ANSTALT, with registered office in Vaduz, acting as trustee of THE ANN RICHARDSON NUMBER THREE TRUST with registered office in Vaduz.

V.- That the 1,300 (one thousand three hundred) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company ENZIAN HOLDING S.A., by the company SHELTER TRUST ANSTALT, with registered office in Vaduz, acting as trustee of THE ANN RICHARDSON NUMBER THREE TRUST with registered office in Vaduz, prementioned, so that the amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand Euro) been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

#### *Expenses*

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zwei tausend sechs, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft ENZIAN HOLDING S.A., mit Sitz zu L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, gegründet gemäss Urkunde am 26. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 529 vom 15. Mai 2003;

auf Grund eines bei der Versammlung der besagten Gesellschaft genommenen Beschlusses des Verwaltungsrates vom 20. Dezember 2006.

Dieser Beschluss bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu dokumentieren wie folgt:

I.- Dass das gezeichnete Aktienkapital der vorbezeichneten Aktiengesellschaft ENZIAN HOLDING S.A., sich augenblicklich auf EUR 120.000,- (einhundertzwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 1.200 (eintausendzweihundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), alle voll eingezahlt.

II.- Dass gemäss Artikel fünf der Satzungen, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschliessen, wobei Artikel fünf der Satzungen nach einer durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepasst anzusehen ist.

III.- Dass der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 20. Dezember 2006 und in Gemässheit der ihm durch Artikel fünf der Satzungen erteilten Vollmachten, beschlossen hat eine Teilerhöhung des Aktienkapitals zu verwirklichen und zwar um den Betrag von EUR 130.000,- (einhundertdreissigtausend Euro), um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von EUR 120.000,- (einhundertzwanzigtausend Euro) auf EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

IV.- Dass der Verwaltungsrat, nachdem er festgestellt hat, dass die Minderheit-Aktieninhaber auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, beschliesst SHELTER TRUST ANSTALT, mit Sitz zu Vaduz, handeln als trustee von THE ANN RICHARDSON NUMBER THREE TRUST, mit Sitz zu Vaduz, zur Zeichnung der 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Aktien zuzulassen.

V.- Dass die 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Aktien gezeichnet und voll eingezahlt von SHELTER TRUST ANSTALT, mit Sitz zu Vaduz, handeln als trustee von THE ANN RICHARDSON NUMBER THREE TRUST, mit Sitz zu Vaduz wurden durch Bareinzahlung auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft ENZIAN HOLDING S.A., so dass die Summe von EUR 130.000,- (einhundertdreissigtausend Euro) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

V.- Dass zufolge dieser Teilerhöhung des Aktienkapitals Artikel fünf, Absatz eins, der Satzungen abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat.

« **Art. 5. Absatz eins.** Das gezeichnete Kapital beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR), eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR)».

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka vier tausend Euro abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Lenz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 22, case 6. — Reçu 1.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023867/211/114.

(070017532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Immobilière du Moulin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DU MOULIN S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 3, rue du Fort du Moulin, L-1425 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.948, constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 3 avril 2002. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 976 du 3 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Maître Claude Medernach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Claude Medernach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation de la fusion de IMMOBILIERE DU MOULIN S.A. et de Immobilière AMADEUS S.A., en conformité avec le projet de fusion du 13 novembre 2006.

2. Augmentation du capital social de la Société de cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 196.286,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 2.460.000,-) à deux millions six cent cinquante six mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 2.656.286,-) par apport de tous les actifs et passifs d'Immobilière AMADEUS S.A. et émission de quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante trois (98.143) actions B nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Attribution de ces nouvelles actions à GZI GmbH.

3. Affectation de la prime de fusion.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau; Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que suivant la liste de présence, 774.408 actions A et 455.592 actions B, soit l'intégralité du capital de la société, sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment avisés et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être dispensé des formalités de convocation.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales («LSC»), ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 novembre 2006, soit un mois au moins avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement de deux rapports datés du 13 novembre 2006 par un réviseur d'entreprises indépendant, un rapport pour la société absorbée et un rapport pour la société absorbante, à savoir PriceWaterhouseCoopers nommé suivant une décision de chacun des conseils d'administration en date du 6 novembre 2006.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 LSC au siège social des deux sociétés un mois avant la date de la tenue des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme IMMOBILIERE AMADEUS S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (R.C.S. Luxembourg B 84 942) tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les organes de la société.

Conformément à l'article 266 LSC, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, qui conclut comme suit:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 196.286,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 2.460.000,-) à deux millions six cent cinquante six mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 2.656.286,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante trois (98.143) actions B nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, en rémunération du transfert de l'ensemble du patrimoine de la société Immobilière AMADEUS S.A. à la Société.

Les actions nouvelles émises par la Société en contrepartie de l'apport à celle-ci de tous les actifs et passifs de la société Immobilière AMADEUS S.A. sont attribués à GZI GmbH, une société constituée sous les lois d'Allemagne, en tant que actionnaire unique d'Immobilière AMADEUS S.A., à raison d'une (1) action de la société absorbante contre «une virgule cinq un sept sept huit cinq deux sept trois» (1,517785273) de la société absorbée.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription au nom de l'actionnaire unique de la société absorbée se fera au registre des actionnaires de la Société à partir du 22 décembre 2006.

La fusion entraîne de plein droit et simultanément la transmission universelle tant entre Immobilière AMADEUS S.A., société absorbée et IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour le compte de la société absorbante à partir du 22 décembre 2006.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'affecter la différence entre la valeur nette de la société absorbée et la valeur nominale des actions émises par IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., au compte prime d'émission.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions six cent cinquante six mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 2.656.286,-) représenté par sept cent soixante-quatorze mille quatre cent huit (774.408) actions de classe A et cinq cent cinquante trois mille sept cent trente cinq (553.735) actions de classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

*Cinquième résolution*

Les deuxième, troisième et quatrième résolutions sont prises avec effet au 22 décembre 2006.

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion projetée. Pour autant que de besoin l'application de l'article 4-1 est sollicitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Medernach, S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 100, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007023894/202/109.

(070017740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**EBBC A & C Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.579.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Jos Junker, «conseiller fiscal», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, «the proxyholder»

acting as a special proxy of Mr Egil A. Braathen, residing in Ronis 5, CH-9050 Appenzell, «the principal»

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company EBBC A & C HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 56.579, with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on October 17, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 661 of December 20, 1996, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on September 18, 2001, by resolution of the board of directors, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 926 of June 18, 2002.

2. That the company's capital EBBC A & C HOLDING S.A. amounts to EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) divided into 2,000 (two thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company EBBC A & C HOLDING S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the undersigned as liquidator of the company EBBC A & C HOLDING S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,  
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Jos Junker, conseiller fiscal, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Egil A. Braathen, demeurant Ronis 5, CH-9050 Appenzell,

«le mandant»

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme EBBC A & C HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 56.579, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 661 du 20 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 septembre 2001 suivant résolution du conseil d'administration, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 926 du 18 juin 2002.

2. Que le capital social de la société EBBC A & C HOLDING S.A. s'élève à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme EBBC A & C HOLDING S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EBBC A & C HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que le mandant donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peuvent procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Junker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 29, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023969/211/89.

(070017629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

### **Recyclage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3467 Dudelange, 28, rue de Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 123.859.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

1) La société anonyme PRIMECITE INVEST S.A. HOLDING, (RC B N° 32.079, avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal Wagner avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

2) Monsieur Ball Richard, gérant de sociétés, né le 3 novembre 1975 à Algrange, avec adresse professionnelle à L-3467 Dudelange 28, rue de Fleming

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme.



**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de RECYCLAGE S.A.

Cette société aura son siège dans la Commune de Dudelange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet le concassage et l'exploitation de carrières, ainsi que terrassements et démolitions.

La société peut en outre réaliser toutes activités commerciales, notamment de négoce, d'achat, de vente, d'importation ou exportation, en gros ou en détail, de produits de toutes natures, manufacturés ou dédiés, neufs ou usagés, pour son compte ou compte de tiers, ou encore toutes opérations de courtage ou de commission. Les activités mentionnées ne peuvent être considérées comme exhaustives mais uniquement déclaratives.

La société peut également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, notamment acquérir et mettre en valeur tous brevets ou licences et autres droits de marques, ou qui sont de nature à favoriser sa croissance ou son développement.

La société peut ainsi agir en tant que société de participation financière. Elle peut donc s'intéresser au travers de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, de l'octroi, aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens de remboursement de la somme empruntée.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) PRIMECITE INVEST S.A. ....	499
2) Ball Richard . . . . .	<u>501</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, en toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
2. - sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ball Richard, gérant de sociétés, né le 3 novembre 1975 à Algrange, avec adresse professionnelle à L-3467 Dudelange 28, rue de Fleming

b) Monsieur Ball Vincent, auditeur financier, né le 11 juillet 1974 à Algrange, demeurant 54, rue de la Mine à F 57330 Volmerange-les-Mines

c) Monsieur Ball François, directeur technique, né le 30 octobre 1951 à Hayange, demeurant 51, rue de la Mine à F 57330 Volmerange-les-Mines

3. - est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., (RC B N ° 47.269) ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

4. - est nommé administrateur-délégué, Monsieur Ball Richard, avec pouvoir d'engager la société par sa co-signature obligatoire.

5. - le siège social de la société est fixé à L-3467 Dudelange 28, rue de Fleming

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, R. Ball, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2007, vol. 924, fol. 34, case 5. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007023973/207/104.

(070017728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Lyslin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 38.634.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023249/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10028. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070016004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Chaussea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 68.832.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007022816/574/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07951. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Comptabilité & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 53.755.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022817/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07952. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Chauffage Federspiel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 37.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007022815/574/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07950. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**DMB Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 52.873.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022818/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07953. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Equicom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 54.977.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022819/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Eventail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 28.084.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022820/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07955. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Power Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007022999/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05961. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Federspiel & Back Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022821/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07956. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Lethima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022822/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07957. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Mercurey Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 98.430.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.  
Pour MERCUREY HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007022982/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 783.750,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.812.

EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.  
Pour PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007023277/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Signet Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 64.819.

Rectificatif des documents déposés le 22 janvier 2007 au RCS

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Pour Maître J. Seckler  
Notaire  
Par délégation  
M. Goeres

Référence de publication: 2007022814/231/17.

(070016228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Locator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 73.079.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022823/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07958. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**M.J. Constructions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 75.331.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 31 janvier 2007.

M. J. CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022781/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05512. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Mapierre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.021.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007022826/574/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 492.050,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST DASING, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST DASING, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023279/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

---

**Lux - Net, Nettoyage à sec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 8.945.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022825/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Jean's West Extension, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.443.

—  
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2006, Vol. 156 S-Folio 84-Case 8, que la liquidation de la société JEAN'S WEST EXTENSION S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, est clôturée, que la société a cessé d'exister, que les valeurs et archives sociales resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J.-P. Hencks

*Notaire*

Référence de publication: 2007022908/216/18.

(070016510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Luxroef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.912.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022903/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08380. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Permobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Le bilan pour la période du 24 novembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022979/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09964. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Architectes Perry Weber & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.931.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022827/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07946. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Belovo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 68.096.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022828/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07948. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Luxroef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.912.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022904/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08375. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.333.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022980/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Luxroef S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.912.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022905/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08369. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.